

Accès multi comptes et droits en délégation

Par mail en date du 10 août 2022, la CNRACL vous informait d'une demande de délégation de la part du CDG du Loir et Cher pour l'accès multi comptes.

L'accès multi comptes consiste en la possibilité pour un utilisateur de PEP's au Centre de Gestion, d'accéder aux services PEP's de votre établissement.

Votre collectivité peut accepter ou refuser la demande de délégation.

Les droits en délégation, sous réserve de votre acceptation, permettent aux utilisateurs au CDG du Loir et Cher :

- D'accéder à vos services PEP's afin de mieux vous accompagner et vous guider au quotidien,
- D'effectuer des actes de gestion et opérations pour le compte de votre établissement.

Toutefois, le Centre de Gestion du Loir et Cher a fait le choix de pouvoir accéder à vos services uniquement pour vous guider et vous accompagner et en aucun cas pour se substituer à votre collectivité.

Ci-dessous le lien vous expliquant l'objectif et la procédure pour l'accès multi comptes :

[Objectif et procédure pour gérer la demande de délégation](#)

Pour plus de précisions, vous pouvez vous rapprocher de vos interlocutrices habituelles :

Gandouin Laetitia

Ressources humaines

☎ 02 54 56 28 52

@ l.gandouin@cdg41.org

Nony Christine

Retraite

☎ 02 54 56 28 56

@ c.nony@cdg41.org

Ainsi que de Fatima ALBERTO-BOUHALLIER, correspondante handicap, au 02 54 56 28 57 ou par mail f.bouhallier@cdg41.org pour ce qui concerne la Déclaration d'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (DOETH) et les demandes FIPHFP.